

Thibault THOMAS 34 9

De: Thibault THOMAS 34 9 [thibault.thomas34@neuf.fr]
Envoyé: lundi 6 août 2018 07:34
À: Gisèle GUELLA
Cc: 'gilles.beguin@gerloge.fr'
Objet: SCI Michel THOMAS : taxes foncières 2017 - régularisation TVA

Madame,

Dans le compte rendu du 2^e trimestre 2018, la TVA sur la refacturation de la taxe foncière 2017 a été régularisée. Cependant, le montant de la TVA qui a été collectée (3 577,40€) ne correspond pas à celle qui aurait dû l'être. En effet, le montant de la taxe foncière 2017 multiplié par le taux de TVA de 20% (25 234€ x 20%) devrait être de 5 046,80€).

Comment expliquer ce rattrapage partiel ?

Cordialement

Th. THOMAS